

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de VINÇA

**Déclaration préalable
dossier n° DP 066 230 22
C0021**

date de dépôt : 19/05/2022

demandeur : M. KRIEGER Emmanuel

pour : **Changement de destination
d'une bâtisse agricole pour
affectation en local artisanal
(stockage de marchandises et
bureaux administratifs) et en partie
en habitation.**

adresse terrain : **6 CHEMDE LA
RIBERETTE 66320 VINCA**

**CERTIFICAT DE DÉCISION D'OPPOSITION TACITE
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, en retour, votre dossier de demande de déclaration préalable cité en référence.

Par courrier en date du 13/06/2022, il vous a été demandé de fournir des pièces complémentaires dans un délai de trois mois à compter de sa réception afin de pouvoir instruire votre dossier.

Les pièces complémentaires ayant été remises dans ce délai demeurent insuffisantes pour les motifs suivants :

- **incohérence du formulaire avec la demande initiale ; en effet, le formulaire complémentaire a été fourni au nom la société SCI EM KRIEGER alors que la demande initiale était au nom de M. KRIEGER en tant que "particulier" ;**
- **le tableau de la page 61/16 n'a pas été complété comme demandé ;**
- **les côtes mentionnées sur le plan de masse ne correspondent pas à l'échelle graphique indiquée.**

Par conséquent, votre demande de déclaration préalable a fait l'objet, à compter du 13/09/2022, d'une **décision tacite d'opposition** conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à VINÇA

Le 28.10.22

Le Maire,

Par délégation du Maire
Bernard BACO, Adjoint.

